L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 24 MAI 1837.

A une assemblée des importeurs de la ville de la N. Orléans, tenue lundi, 22 du courant, au Merchant's Exchange, pour prendre en considération l'ordre récent du secrétaire de la trésorerie des Etats Unis au collecteur de ce port, relativement à l'exigence des paiemens en espèces pour bonds de droits dus aux Etats-Unis.

Sur motion, M. Emile Sainet fut appelé au fauteuil, et M. S. W. Zacharie nommé secrétaire.

Sur motion, un comité de cinq membres fut nommé pour rédiger des résolutions exprimant les sentimens de l'assemblée.

Le comité, après un recès, revint et rapporta les résolutions suivantes:

Résolu, Que le dernier ordre du département de la Trésorerie, exigeant le paiement des droits en espèces est, dans les circonstances actuelles, déraisonnable, oppressif, inexécutable, et capable de porter le plus grand tort aux intérêts du commerce et de la communauté en général, sans aucun but recommandable.

Résolu, Qu'il soit recommandé aux importeurs de présenter le montant de leurs droits de [illegible] en billets courants des banques de la ville, y compris ceux des banques dépositaires du trésor, et, en cas de refus d'acceptation, de laisser ces bonds en souffrance jusqu'à ce que le contrôleur en [illegible].

Résolu, Que nous approuvons cordialement les résolutions adoptées par la chambre de Commerce dans cette question, à leur assemblée spéciale du 20 de ce mois.

Résolu, Que les délibérations de cette assemblée soient publiées en français et en anglais dans les divers journaux de cette ville.

Signé, E. SAINET, Président.
S. W. ZACHARIE, Secrétaire.

Espèces reçues

La goëlette Caroline, arrivée hier en notre port, en sept jours de la Havane, apporte $12,003 en espèces, à différens consignataires.

Nous avons soutenu, dans notre feuille, combien il a pénétré [illegible] de l'importance des formalités à remplir dans les actes les plus importans de la vie de l'homme, sa naissance, son mariage, et sa mort. [illegible]

[illegible]

(Communiqué.)

A M. le Rédacteur de l'Abeille.

[illegible]

PAR LA

MALLE EXPRESSE.

La malle de ce matin ne nous apporte aucune nouvelle intéressante. Il n'est pas probable que la législature de New York accordera aucun secours aux banques. Une lettre écrite par M. C. C. Cambreleng à un de ses amis à Albany, est l'objet de commentaires très-sévères de la part des journaux de l'opposition. [illegible]

[illegible]

Les banques de Portland, Maine, ont suspendu leurs paiemens.

[illegible]

Les journaux de New-York du 16, annoncent une hausse de 2 à 3 pour cent dans les fonds publics et actions de banques, ce qui n'indique pas une grande amélioration dans les affaires pécuniaires. [illegible]

Nous lisons dans l'*Evening Post*, de New-York: La *Nation's Gazette* publie aujourd'hui une autre lettre de Mr. Biddle à Mr. John Quincy Adams; c'est la justification de sa banqueroute récente. Voici les raisons qu'il donne: 1o. La banque de Mr. Biddle n'a pas voulu se refuser à entrer dans le mouvement général des banques. 2o. Elle n'a pas voulu répudier [illegible] en refusant de recevoir les billets des autres banques ou en forçant ses débiteurs en Pensylvanie à payer en espèces; 3o. Elle n'a pas voulu prendre sur elle le risque d'être la seule source où le gouvernement et l'exportation iraient puiser des espèces; 4o. Elle a pensé qu'il était injuste qu'elle payât des espèces aux banques dépositaires des fonds publics, tandis que ces banques se refuseraient à payer leurs dettes; 5o. Il était évident que les banques dépositaires des fonds publics à New-York, ayant suspendu leurs paiemens, les autres banques sur toute la surface de l'Union, seraient forcées d'en faire autant, et que le trésor se trouverait en banqueroute de fait, au milieu d'une richesse purement nominale.

"Mr. Biddle avait sans doute une meilleure raison pour justifier la banqueroute de sa banque; c'est qu'il n'a pas pu faire autrement. Au reste Mr. Biddle avance que sa banque sera au premier rang de celles qui reprendront leurs paiemens en espèces. Nous verrons."

Papier oublié dans le secrétaire de Napoléon, à l'île d'Elbe, trouvé après son départ par le capitaine Campbell, et communiqué par....

Le fondement de notre sûreté politique est tellement défectueux, chancelant, qu'il menace ruine. La chute sera terrible, et toutes les nations du continent y seront entraînées. [illegible]

[illegible]

...ais; n[illegible] mon caractère de haine le tour pour le [illegible] m'importe très-peu d'être blâmé [illegible] Des demi-[illegible] demi souhaits ne montrent que des demi-hommes. J'aime à jouer le gros lot et je l'aurais gagné, [illegible] puissance plus qu'humaine ne s'y fût opposée. [illegible] rigoureux de quelque nuire [illegible] pour donner [illegible] sort et à venir de l'Europe une autre face; [illegible] mauvais génie m'apparut, et m'annonçait [illegible] que j'ai trouvée à Leipzick. Je voyais l'orage se [illegible] sur ma tête, mais je le considérais sans crainte. [illegible] est impossible que l'homme puisse toujours dominer les circonstances; mais il ne doit pas non plus être [illegible] par elles; mes ennemis extérieurs ont eu un combat légal à soutenir contre moi, et depuis qu'ils m'ont vaincu, je les estime plus que je ne faisais quand j'étais leur vainqueur; mais jamais je ne pardonnerai aux miens leur lâche trahison. Semblables à des insectes, ils s'étaient attachés à moi pour assouvir leur faim, et m'abandonnèrent aussitôt qu'ils se virent rassasiés. Je n'en fus nullement étonné, car l'homme n'a pas d'amis; c'est son bonheur qui en a; c'est une vanité gigantesque qui sert vraiment à ces petites âmes. Elle leur a fait croire que je ne pourrais pas survivre à la douleur d'être séparé d'eux; comme j'avais cette fois un rôle particulier à jouer, je croyaient bonnement que j'allais me mettre sur la scène pour leur donner un spectacle que je voulais représenter pour moi-seul. J'avais, disaient-ils, consacré ma vie au trône, sur lequel j'avais bien voulu monter, le trouvant libre.... J'avais si souvent aux pieds ce vil échafaudage, que j'en connaissais la fragilité...

Le prince était en moi, dans mon terrible esprit qui, par son ascendant, soumit toute l'Europe à mes pieds; le caprice du sort me fit, il est vrai, monter sur un trône! Mais quand même j'aurais été au fond d'un cloître, séparé du reste des humains, j'aurais été toujours le même, quoique sous une forme différente.... Aux yeux du public, je me suis revêtu de la pourpre impériale, uniquement pour complaire à cette foule d'aveugles qui ne jugent de l'homme que par son extérieur; il était à croire qu'ils exerceraient l'aiguillon de la médisance contre moi dans leurs bavardages et dans leurs écrits. Depuis vingt ans n'avaient-ils pas prêché l'Evangile de vingt souverains, espérant qu'ils leurs donneraient du prix et leur procureraient des honneurs; je me suis refusé jadis à leur en ceux pourquoi de vrais je me formalisai de ce qu'ils me condamnent maintenant?... Ne m'étant pas donné à vie, je ne me l'ôterai pas non plus tout qu'elle voudra bien de moi. C'est acheté et non [illegible] de se sacrifier sa propre vie par attachement pour ces choses périssables de ce monde de misère. J'aurais pu à la mort dans cinquante batailles, sans la chercher ni la fuir. Je ne connais aucun endroit devant lequel j'aurais à rougir de ma propre conduite. Je ne suis donc pas aussi malheureux que le prétendent ceux qui font consister leur bonheur dans les choses terrestres, tandis qu'il n'existe que dans la connaissance de soi-même; mais si l'on considère qu'ils ont pour système de mesurer les autres d'après leur aune, on ne s'étonnera pas non plus de leur manière de penser sur mon compte. C'est une faiblesse humaine, et je la leur ai pardonnée assez souvent, que je saurais bien encore le faire cette fois.

D'après ce tableau, on concevra bien les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas me comprendre, [illegible]

[illegible]

L'EMPEREUR NAPOLEON.

Note du rédacteur. — Ce morceau curieux est extrait de la 2e livraison des *Mémoires de M. de Larochefoucauld*, qui paraîtront incessamment. [illegible] M. de Larochefoucauld [illegible] document [illegible] toutes les conditions d'authenticité.

DERNIERES DATES.

Boston..........	13 mai	Tampico..........	6 mai
New York........	16 mai	Mexico...........	1 mai
Philadelphie....	17 mai	[illegible].......	10 avril
Baltimore.......	17 mai	[illegible].......	3 avril
Washington......	15 mai	Paris............	9 avril
Charleston......	14 mai	Havre............	6 avril
[illegible].....	[illegible]	[illegible].......	13 mai

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

1000 balles Mississipi		8
1000 do	do [illegible]	
5[illegible] do	do	8 1/2
38[illegible] do	do	7 1/2
75 do	do	7 1/2
49 do	do	11 1/2
50[illegible] do	Louisiane	11 3/4
2[illegible] do	do	10 1/2
2[illegible] do	do	11
4[illegible] do	do	12
5[illegible] do	do	10
44 do	Mobile	8 à 10
1607		

REMARQUES.

Les ventes de coton d'hier ont été plus étendues [illegible]

[illegible]

Les autres produits restent dans le même état qu'à notre dernier rapport.

PRIX COURANT
Du Coton et de divers Produits.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 MAI 1837.

Articles divers.	De	A
COTON, [illegible]	—	—
.........[illegible]	—	—
.........[illegible]	—	—
.........[illegible]	—	—
SUCRE [illegible]	—	—
MELASSE [illegible]	25	28
TABAC [illegible]	3	4
.........[illegible]	2	3
.........[illegible]	2	3
.........[illegible]	1	2
.........[illegible]	4	5
FARINE [illegible]	—	—
PORC [illegible]	21	22
.........Mess	—	20
.........Prime	—	15
.........[illegible]	5 50	16 25
JAMBONS [illegible]	6	6 1/2
.........[illegible]	8	9
.........[illegible]	6	9
.........[illegible]	6	7
BŒUF....Mess	9	10
.........Prime	—	15
GRAISSE [illegible]	—	10
BEURRE, Du Nord	22	35 25
MAIS	—	—
AVOINE	62	75
WHISKEY, rectifié	38	40
.........Commun	24	36
TOILE, D'emballage	23	21
CORDE, D'emballage	9	11

NEW YORK, 16 mai.

VENTE D'ACTIONS.

100 actions de la Banque [illegible]	112
25 do [illegible]	111 1/2

BALTIMORE, 17 mai.

Farine—Il n'y a pas eu de changement dans les prix de la farine de Howard Street [illegible] en détail comprise, à $9 et le taux en wagon à $ 25.

Une vente de farine "City Mills" a eu lieu samedi à $7 75. Les détenteurs en demandent maintenant $8 pour les ventes au détail. [illegible] Susquehanna $[illegible] n'ont pas eu de ventes.

Whiskey—Les prix de ce spiritueux ont haussé. Des ventes ont été faites aujourd'hui à 35 cts. Le prix de wagon est 25 cts pour baril et 30 bar[illegible], barils non compris.

HAVRE, 5 avril.

Ventes d'aujourd'hui: 65 balles coton Louisiane 113; 82 coton 93; [illegible] 135 do Géorgie, 115; 200 coton 112.

HAMBOURG, 31 mars.

La cargaison du navire Grand Turk, arrivé de la N. Orléans, consistant en 1003 balles coton Louisiane, en grande partie endommagé, sera, dans quelques jours, offerte en vente publique. Nous n'avons rien de bien important à annoncer à l'égard des transactions; toutefois, nous avons qu'il est venu à notre connaissance que des ventes ont eu lieu à une baisse de 1/4 d. à 1/2 d. par liv.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Montreal, Henry, Liverpool, H. C. Cammack & Co.
Brick Hercules, Wise, St. Joseph, A. Gurney.
Brick Cyclops, Pierce, Liverpool, L. H. Gale.
Goëlette Pensacola, Winslow, Pensacola, Capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, Anable, des Passes, ayant remorqué en mer les navires Niagara et Calumet et les bricks Orion, Ferenton, et les goëlettes W. A. Turner et Terrible.—La remorque dans le port la barque Agnes & Ann, brick Jane, Chapman, et les goëlettes Caddo et Urena—Il rapporte qu'il n'y avait rien en vue en dehors. Le Hudson remorquait une goëlette hollandaise.—Le navire Andes et la barque Nimrod étaient en rivière.

Barque Agnes & Ann, Roebuck, du Port Glasgow, avec des marchandises.

Brick Chapman, Thompson, de Charleston, avec du riz.

Goëlette Urena, Bridges, en 13 jours de Matagorda, avec des peaux.

Goëlette Caddo, Delesdernier, de la Havane, avec des espèces et des fruits.

Bateau à vapeur Ajax, Rater, de St. Martinville, avec des produits.

Bateau à vapeur Commerce, Mallé, de Saint Martinville.

Bateau à vapeur Levant, Rieffel, des Natchitoches, au capitaine.

Bateau à vapeur Alert, Walker, de la Mobile, à Toorne & Beckwith.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 25

ANGELE.

Drame en 5 actes d'Alexandre Dumas.
Suivi de
ZOE
ou
L'AMANT PRETE.
Vaudeville en 1 acte, de Scribe.
On commencera à 7 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

OPERA ITALIEN.

Aujourd'hui Mercredi, on représentera pour la dernière fois, le grand Opéra de

LA SEMIRAMIDE.

THEATRE DE LA RUE ST-CHARLES.

Représentation, par des amateurs, au bénéfice des Orphelins.

Le public est informé que le bureau est ouvert pour la représentation qui devait avoir lieu le 25 du courant. On peut aussi se procurer des billets chez les principaux libraires et aux différents hôtels. L'objet étant annoncé, nul doute que cet acte de charité ne soit couronné de succès. *Le Directeur.*

AVIS—Le public est prévenu que le Moqueur ne paraîtra pas avant dimanche prochain, par cause de déménagement de l'Imprimerie. 24 mai—1

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que son Hôtel de Mandeville situé sur l'autre bord du lac Pontchartrain, sera ouvert samedi 27 du courant.

Le superbe bateau neuf Pontchartrain, appartenant à la Banque des Améliorations, fera constamment les voyages; les jours et heures de départ seront fixés par la dite compagnie.

Le prix de la pension sera de 60 piastres par mois, les enfants et domestiques payeront moitié prix.
24 mai—10 J. DAVIS.
N. B. L'on a besoin d'un bon Boulanger.

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.
24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER ou à prendre à bail, une maison très commode pour une famille, située sur la route du bayou, à une petite distance de la rue des Remparts, contenant 9 appartemens avec galerie &c. il y a sur les lieux un très beau jardin. S'adresser pour les conditions à
24 mai—5 M. MAHER, 16 rue Poydras.

Le capitaine et les consignataires du navire anglais ABBOTTSFORD, ne sont responsables d'aucune dette contractée par l'équipage.
22 mai H. C. CAMMACK & Co.

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronsenin & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux faits. 24 mai

A LOUER—L'écurie située à l'encoignure des rues St. Claude et Ste. Anne, pour 6 chevaux et remise. S'adresser au bureau de cette feuille. 24 mai

150 boucauts sucre, en magasin et à vendre par LEBLANC & HAYDEL, rue Toulouse no 20. 24 mai

MAIS EN SACS—5,000 sacs 1re. qualité blanc et jaune en magasin, à vendre par 24 mai HEFFORD & SORGENFREY.

HUILE DE CASTOR—40 barils Dr. Baker's No. 1, en magasin, à vendre par 24 mai HEFFORD & SORGENFREY.

SAINDOUX—30 barils et 100 barillets en magasin, à vendre par 24 mai HEFFORD & SORGENFREY.

WHISKEY MONONGAHELA—20 barils vieux Whiskey en magasin, à vendre par 24 mai HEFFORD & SORGENFREY.

FIGUES—4 boucauts contenant des jambons et figues de Zante reçues par le Norman, de Liverpool, à vendre par GEORGE GREEN, 24 mai 60 rue de Camp.

BOUTEILLES à bierre, en débarquement, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 24 mai 65, rue Gravier.

JAMBONS—3 barriques jambons de Lancashire, reçus de Liverpool, à vendre par 24 mai 65, rue Gravier H. C. CAMMACK & Co.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter son établissement, prévient ceux qu'il peut devoir de présenter leur compte pour liquidation avant le 1er juin, et tous ceux qui lui doivent sont priés de régler avant le dite date.
N. B. Cédant son fond à M. Donaton Lemaire, il le recommande à ses pratiques et au public en général. [24 mai—8] MASPEREAU.

TOILE A SAC DE KENTUCKY—400 pièces à vendre à très bon marché, on recevra en paiement des billets d'Alabama, Tennessee, ou des banques de la Louisiane qui ont suspendu. par
24 mai ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres No. 19.

BILLETS des banques du Mississipi, Alabama, et Tennessee pris au pair.—Les soussignés ont un grand assortiment d'habillemens à la mode, pour lequel ils recevront au pair en paiement des billets de banque n'ayant pas cours. [illegible]
FRANCISCO PRADOS, JOHN ARNAUD.
24 mai rue de la Levée No. 54.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE. A VENDRE plusieurs centaines de bouteilles du sirop et dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle Orléans.
A. A. PEYCHAUD.
Nota. Il y des directions dans la langue française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 mai

ROBERT H. WHITE, rue de Gravier, No. 24, offre à vendre
Eau-de-Vie de Bordeaux, 1re et 4me preuve.
do Américaine do.
Vin de Marseille, Malaga, Dixy de Madère, Champagne et Raisins, Genièvre de Hollande, en caisse, de la Havane, Cigares M[illegible] No. 1, 2 et 3, Huile de baleine, Sirop de [illegible], &c. 24 mai

CIDRE—25 barils Cidre, en magasin, à vendre par FRANKLIN & AMES, 24 mai—6 rue du Camp No. 35.

PORC—150 barils mess; 500 do prime; 300 do M. O.; 100 do [illegible]; [illegible], à vendre par M. MAHER, 24 mai rue Poydras no 16.

A VENDRE par le soussigné, débarquement des navires Tacon et Salem, 100 caisses [illegible] de vie, 25 de liqueurs [illegible] riches, de MM. B[illegible].
24 mai J. MATERRE, 1 rue St. Louis.

HABILLEMENS A LA MODE.—Les soussignés viennent de recevoir de New-York de nouvelles fournitures, savoir: un grand assortiment d'habits à tout la convenables pour la saison. Ils invitent leurs amis et le public en général à venir les examiner à leur nouveau magasin, rue de la Levée No. 50, [illegible] marchands [illegible] des commis, et les effets [illegible] en paiement au pair des billets des banques du Mississipi et d'Alabama.
24 mai FRANCISCO PRADOS, JOHN ARNAUD.

Alfred Skinner contre H[illegible]
M. Kee, Stewart & Co. contre le même.
E. W. Johnson & Co. contre le même.
Wharburton & King contre le même.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la Cour à moi adressé, et du consentement des parties, il sera vendu au bureau du shériff rue Conti No. 1, mercredi le 7 de juin prochain, à 5 heures de l'après midi,
135 barils Porc et Boeuf salés,
4 [illegible] Miel.
Conditions—60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction.
24 mai FRED. BUISSON, shériff.

Compagnie des Améliorations de la Nouvelle Orléans contre J. W. [illegible].
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi le 29 juin prochain, à une heure de relevée.
Un certain morceau de terre situé au faubourg Marigny, près de cette ville, borné par les rues Peace, Elmire et Urquhart [illegible] plan de dit faubourg, dressé par Joseph Pilié voyer de cette ville le 16 juin 1831, [illegible] Conditions comptant.
24 mai FRED. BUISSON, shériff.

Alexander Grant vs. Fornet & co. et al.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi, le 27 juin prochain, à une heure de relevée,
Deux certains lots de terre avec les améliorations désignés par les nos 8 et 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 11 mai 1831, et annexé à un acte de vente des syndics des créanciers de C. F. Vignaud à P. L. Duboing, passé par devant Félix de Armas, notaire public, le 19 juillet 1831, situé dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
23 mai FRED. BUISSON, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—présent l'honorable Charles Maurian juge, no. [illegible] Irwin Hall et Walton vs. ses créanciers. [illegible] Bureau du greffier, 19 [illegible] 183.
21 mai—3 ARM. GUYOL, député greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian juge, 20 mai 1837 no 9605. Clément Bernard contre ses créanciers. Sur la motion de M. A. W. Pichot, avocat de l'insolvable et sur l'observation faite à la cour, que par erreur, Favre [illegible] affaire n'avait pas été publié; il est ordonné que les dits créanciers [illegible] pour lesquelles le dit insolvable ne [illegible] pas été [illegible] comme le demande sa pétition. Extrait des minutes.
Bureau du greffier. Nelle Orléans, 20 mai 1837.
A. GUYOL, Député greffier.
24 mai—3

DETENU à la geole de police, du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frescaty, le nègre nommé WILLIAM, se disant appartenir à M. Fric, âgé d'environ 12 ans, taille 4 pieds 2 pouces et 5 lignes, mesure américaine, jolie figure, peau noire, le regard très vif. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 24 mai 1837.
24 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

DETENU à la geole de police, du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Frescaty, le nègre nommé LORENZO, se disant appartenir à M. Berthe, âgé d'environ 13 ans, taille 5 pieds 5 pouces et un 1/4, figure ordinaire, ayant le petit doigt de la main droite difforme. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 24 mai 1837.
24 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

$20 DE RECOMPENSE.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera au No. 20 rue St Louis, [illegible] chez Washington, ou à la geôle du nègre qui parti le 16 du courant. On suppose qu'il est au [illegible] qu'il est bien connu; il appartenait jadis à M. Edward Sancer; il portait un pantalon à raie, un [illegible] de laine blanc, une chemise de gros coton; c'est un homme de peine, et bon matelot sur le lac, ayant été employé 3 on 4 ans en cette qualité. Les personnes sont prévenues de ne point le donner asyle.
19 mai—3 FERNANDEZ & WHITING.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron le 4 de janvier dernier le nègre ANTHONY, ayant une cicatrice à la figure, parlant avec facilité, l'air sournois, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, d'une forte constitution. J'ai acheté ledit nègre de Mr A. M. Hert de cette ville. Il y a environ un an, je pense qu'il est en ville. La récompense susdite sera donnée à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, afin que je puisse le revoir.
Ouest Baton Rouge 26 février 1837.
25 fév—3m, lpa. F. A. WOODS.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Marseille: 100 barriques Vin Marseille, 100 demi-pipes Vin de Roussillon, 100 quarts Porter, 200 caisses Muscat, 400 caisses Liqueurs superfines, 100 paniers Anisette, 50 caisses Curaçao, 50 caisses Maraskino, 50 caisses Absinthe, 150 caisses Olives, 83 caisses Capres, 87 caisses Fruits au vinaigre, 25 caisses Salaison assorties, 25 caisses Cornichons, 25 caisses Anchois, 200 paniers Huile d'Olive, 100 paniers Bouteilles vides, 20 balles Amandes dame, 550 paniers Champagne.
23 mai—7 PIGUET & BOERTLINGK, Rue Conti, no 31.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Docteur Essoi demeure rue du Canal no. 11, chez Madame Wooster. 23 mai

FARINE—600 barils farine superfine à vendre par
23 mai G. DORSEY, No. 44, Nlle. Levée.

A VENDRE 200 actions de campagne, de la banque des citoyens. S'adresser à EDWARD G. GOTTSCHALK, courtier. 23 mai

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE FARRIE—Vente par le Régisseur des Testamens—Samedi le vingt septième jour de mai mil huit cent trente sept, à midi à la Bourse, encoignure des rues chartres et St. Louis en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane sous la date du vingt avril 1837; j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Ilbon Farrie décédé, les esclaves, le bail, et les propriété foncière ci-après décrits;

ESCLAVES.

1o. Lucretia, âgée d'environ dix-sept ans, couturière, et bonne domestique.
2o. Dolly, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne servante âgée d'environ vingt-trois ans.
3o. Lisy, âgée d'environ quinze ans, bonne domestique de maison.
4o. Abraham, âgé d'environ quarante-sept ans.
5o. Jourdan, âgé d'environ trente-six ans.

BAIL.

Le bail d'un certain lot de terre, avec la maison, la cuisine, et les autres batisses et améliorations qui sont dessus, pour le terme de vingt ans, situé au faubourg Ste. Marie du côté Ouest de la rue Philippe, entre les rues Canal et Commune, ayant cinquante deux pieds de face sur ladite rue, sur cent cinq pieds six pouces de profondeur, et quarante-cinq pieds de largeur dans le fond, mesure anglaise, étant une partie du lot désigné par le numéro soixante et quatorze sur le plan de cette partie de la propriété de la ville fait pour la corporation, qui fut acheté avec d'autres propriétés par Pierre Benjamin Buisson, conjointement avec Jean F. Vauguelin de Pierre Gailleo par acte au rapport de Marc Lafitte, notaire public en cette ville; sous la date du sept juillet mil-huit-cent vingt; et en suite par ledit J. F. Vauguelin sa moitié indivise par acte au rapport dudit notaire en date du sept août mil-huit-cent vingt-un.

Le susdit lot de terre est le même que Martin Gordon acquit de Pierre Benjamin Buisson par acte passé devant G. R. Stringer not. pub. le dix-neuf juillet mil huit cent vingt-trois; le même lot et batisses &c. fut acheté par le défunt de Martin Gordon, par acte sous signature privée daté le six décembre mil huit cent trente, et dûment enrégistré, au bureau des aliénations dans le livre numéro huit, page cent dix-neuf.

PROPRIETE FONCIERE.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus, située sur "Chapapla Creek, à environ vingt milles de la ville de Madisonville dans la paroisse St. Tammany contenant environ six cent trente-six acres; bornée en haut et en bas par les terres appartenant à A'fred Hennen.

Conditions de la vente—L'esclave Lucretia comptant et les autres esclaves au [illegible] comptant et la balance à six et douze mois.

Le bail de la propriété située rue Philippe, pour vingt ans; l'acquéreur paiera l'intérêt à raison de six pour cent par an sur le prix de l'adjudication, lequel intérêt se comptera du jour de l'adjudication et sera payable tous les six mois; la maison maintenant habitée sera tenue en réparation par le preneur, ou s'il bâtit d'autres bâtisses elles retourneront à la succession avec toutes les autres améliorations qui existeront sur ledit lot de terre à l'expiration du bail, sans aucun remboursement pour lesdites bâtisses ou améliorations. L'acheteur ou preneur paiera toutes les dépenses telles que taxes, banquettes, pavage ou autres charges semblables, et finalement il donnera bonne et suffisante caution à la satisfaction des exécuteurs pour sûreté du paiement du prix du bail, et pour le fidèle accomplissement de toutes les autres conditions. La dite caution renouvelable chaque fois que la caution sera jugée n'être plus suffisante, et sous la condition en outre que si le preneur manque de se conformer aux susdites conditions, alors les exécuteurs auront le droit de vendre le bail à sa folle enchère.

La propriété foncière dans la paroisse St. Tammany, un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans.

Le tout pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés et esclaves jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
24 av Régister des Testamens.

Les actes de vente se passeront pardevant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE CASTOR, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Mercredi le trente et un mai 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, derrière mon bureau et encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers dépendant de la succession d'A[illegible] Castor h. c. l. décédé.

Conditions de la vente, comptant.
18 mai W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE LORENZO—Vente par le régister des Testamens—Mercredi le vingt et un [illegible] mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Manuel Lorenzo décédé, les esclaves suivants, savoir:
Jenny et Jane âgée d'environ vingt huit ans.
Conditions de la vente—un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théo. Seghers aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jonas Dauba a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alden Young décédé en cette ville—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs objections dans les dix jours, si aucune ils ont, pourquoi la nomination demandée ne serait pas faite dans les délais de [illegible]. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, register.

AVIS—G. H. GREEN est maintenant chargé de pouvoir pendant mon absence de cette ville.
23 mai—3 URIAH A. POLLARD.

AVIS—Thomas J. Sprey, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magazin et Gravier, occupé par Messrs Jones Robinson & Co. où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.
N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières. 17 av—1m

EAU DE VIE, &c.—3 barils eau de vie champagne, 3 pipes eau de vie, 21 caisses de genièvre de Hollande, 3 barriques Bourgogne, vin d'Oporto et de Ténériffe, 40 paniers de Champagne, 6 caisses de Porc de la Levée, en magasin, à vendre par
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

JAMBONS—Cotes et Epaules, d'une qualité supérieure, à vendre par
18 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune.

TABAC A CHIQUER—70 caisses de tabac à chiquer, en débarquement J. MATERRE.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs. Puig & Hertout transporte leur demeure de la rue du Camp, no 38 à la rue de Bienville no 12, le comptoir est au étage supérieur 1 mai—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour de District—William Chase contre Samuel Parish—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi 21 juin prochain, à une heure de l'après midi tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur sur les propriétés ci-après décrites.

1o. Trois certains lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson, faubourg Lafayette, y compris les édifices et améliorations, et désignés par les numéros 15, 16 et 35, dans l'îlet numéro 15, un plan dressé par Charles Zimpel le 26 avril 1833 et annexé à un acte passé en l'étude de Wm Christy, notaire public, le 11 février 1834, lesdits lots No 15 et 16 ont 31 pieds de face chaque à la rue Laurel, sur 100 pieds de profondeur, et 30 pieds 4 pouces de largeur chaque, dans la profondeur.

Le lot No. 35 a 29 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 95 pieds 4 pouces entre deux lignes parallèles.

2o. Un certain lot de terre situé dans ladite paroisse de Jefferson dans ledit faubourg Lafayette, y compris les édifices et améliorations, ledit lot formé l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et est désigné par le No 14 dans l'îlet 15 sur le susdit plan; et a 34 pieds 5 pouces la face à ladite rue Laurel, sur 100 pieds de profondeur et face à ladite rue Joséphine, et 31 pieds 8 pouces de largeur dans la profondeur.

Conditions de la vente des premiers lots ci-dessus mentionnés—L'acquéreur assumera le paiement des billets endossés qui furent donnés en paiement desdits lots et dont les échéances sont comme suit, savoir:

Un billet de la somme de $165 le 2 février 1839, un d'égale somme le 2 février 1839, un d'égale somme le 2 février 1840, un d'égale somme le 2 février 1841, un d'égale somme le 2 février 1842, un d'égale somme le 2 février 1843 et un d'égale somme le 2 février 1844, avec l'intérêt de six pour cent par an sur les différentes sommes qui sont dues, à dater du 30 janvier 1834, jusqu'à parfait paiement, et la balance comptant pour satisfaire le demandeur pour la somme de $505 50 avec l'intérêt de six pour cent par an sur la somme de 495 piastres, à dater du 30 janvier 1834, jusqu'à parfait paiement et les frais.

Conditions de la vente du lot mentionné en second lieu—L'acquéreur assumera le paiement des billets endossés qui furent donnés en paiement dudit lot et dont les échéances sont comme suit; savoir:

Un billet de la somme de 70 piastres le 2 février 1838, un d'égale somme le 2 février 1839, une d'égale somme le 2 février 1840, un d'égale somme le 2 février 1841, un d'égale somme le 2 février 1842, un d'égale somme le 2 février 1843 et un d'égale somme le 2 février 1844, avec l'intérêt de six pour cent par an sur les différentes sommes qui sont dues à dater du 30 janvier 1834 jusqu'à parfait paiement, et la balance comptant, pour satisfaire le demandeur pour la somme de 220 piastres et 50 cents avec l'intérêt de six pour cent par an sur la somme de 210 piastres à dater du 30 janvier 1834 jusqu'à parfait paiement et les frais.
20 mai—4, lpa MANUEL J. GARCIA, shérif.

VENTE par le shérif—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Veuve Graval vs. veuve B. Coffey, épouse de L. R. Kinney—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi 14 juin prochain, à une heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations de la défenderesse, sur un certain lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désigné par la lettre B sur un plan dudit faubourg dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 5 mars 1836 et déposé au greffe de G. R. Stringer, cidevant notaire, en la ville de la Nouvelle Orléans ledit lot mesurant quarante six pieds huit pouces de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne qui sépare le lot A, et de cent cinquante pieds sur la ligne qui sépare le lot C; le tout mesure américaine, ainsi que tous les droits de batture appartenant audit lot.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet endossé, de la somme de neuf cents piastres, payable le 16 mars 1838, et la balance comptant pour satisfaire le demandeur pour la somme, de neuf cents piastres cinquante cents et trois piastres de profit, avec les intérêts à dater du 16 mars jusqu'à parfait paiement, ainsi que les frais du procès.
13 mai—4 MANUEL J. GARCIA, shérif.

DOUBLONS mexicains, doublons colombiens et espagnols, à vendre par
23 mai J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

A LOUER—Deux jeunes nègres [illegible]
23 mai—3 J. BARTHE, 30 Toulouse.

ALABAMA, Tennessee, St. Louis—Billets reçus en paiement pour marchandises [illegible] par
22 mai ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, No. 19.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.
LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, destinée pour des leçons particulières et publiques, a été apprise et est enseignée aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans, Broadway, No. 3, New-York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui le désirent.
On donnera aussi des leçons à des élèves qui [illegible] dans une partie quelconque de la ville [illegible] faculté de continuer jusqu'au moment où ils [illegible] satisfait de son écriture.

ON demande un nègre bon [illegible] et fidèle; il trouvera constamment à s'employer chez
23 mai C. W. A. VOIGT & Co.

ORDONNANCE

Pour le nettoiement et l'arrosement des rues, &c. de la première municipalité.

Art. 1. Il sera chaque jour du devoir des différens entrepreneurs, chacun dans le district respectif dont il sera l'entreprise, de nettoyer les ruisseaux de toutes les rues du dit district et d'en enlever toute la boue, les saletés ou toute autre substance qui empêcherait ou arrêterait le libre écoulement des eaux dans les dits ruisseaux.

Art. 2. (Rappelé.)

Art. 3. Lorsque ledit entrepreneur trouvera des copeaux, gravois, ordures ou autres matières jetés dans les rues et non recueillis dans des caisses, paniers ou baquets, il aura le droit d'exiger de la personne qui aura jeté les dits ordures ou matières une piastre pour les emporter ou une piastre par tombereau s'il y en a plus d'un, lesdits frais seront recouvrés par devant tout tribunal compétent; et lorsqu'il trouvera dans son district aucun cheval mort ou tout autre bétail, il aura le droit de faire payer au propriétaire des dits animaux cinq piastres par tête pour les enlever, les dits frais devant être recouvrés comme il a été dit plus haut; pourvu que rien dans le présent article ne puisse diminuer en aucune façon les obligations imposées au dit entrepreneur d'enlever et d'emporter les dits animaux.

Art. 4. (Rappelé.)

Art. 5. Aussitôt que ledit ouvrage sera fini, il sera du devoir des employés de la Banque du Commerce, sur la sommation à eux faite par les dits entrepreneurs que le conseil y autorise spécialement à [illegible] dans les rues et ruisseaux, l'eau des hydrants en telle quantité qui sera jugée nécessaire par le Conseil de Ville, et de nettoyer lesdits ruisseaux de toutes saletés, &c. qui n'auront pu être emportées par les tombereaux.

Art. 6. Il sera du devoir de chaque entrepreneur dans son district respectif de faire balayer et gratter deux fois par semaine la terre et la boue qui s'étant accumulées obstrueront les rues et de les faire relever en tas ou monceaux, lesquels devront être de suite enlevés, emportés, et déposés sur tel ou tels points dans les limites de la 1ère Municipalité, qui seront désignées par le maire, pour y servir à ladite municipalité.

Art. 7. Chaque entrepreneur fournira au conducteur de chacun de ses tombereaux une sonnette assez forte pour annoncer son approche aux habitans dans leurs maisons, et chaque ledit conducteur à sonner lorsqu'il fera avancer son tombereau d'une maison vers une autre.

Art. 8. Les dits tombereaux devront être solidement construits, et de manière à ce que rien laisser échapper en route de ce qui aura été jeté dedans.

Art. 9. Chacun des dits entrepreneurs fournira caution pour la fidèle exécution de son contrat, en la somme de mille piastres; ladite caution devra être approuvée par le maire.

Art. 10. Tout entrepreneur qui négligera ou refusera d'exécuter les termes de son contrat, ou qui négligera ou refusera d'enlever ou d'emporter toute saletés, débris, restes ou autres matières laissées dans les rues ou sur la levée dans son district et qui lui auront été désignées soit par les commissaires soit par aucun des habitans dudit district, sera solidairement avec sa caution passible d'une amende de dix piastres par chaque acte de négligence ou refus et de cinquante piastres par jour pour chaque jour qu'il persistera dans ladite négligence ou ledit refus, les dites amendes devant être recouvrées de la manière légale et accoutumée.

Art. 11. Que si quelqu'entreneur ou ses cautions négligeaient ou devenaient incapables de remplir les devoirs et les obligations stipulés dans les articles ci-dessus, alors et dans ce cas le maire devra, comme il y est autorisé par ces présentes, renvoyer ledit, ou les dits entrepreneurs, et louer des hommes et des charrettes pour faire l'ouvrage, et après trois jours d'avis publié dans les papiers publics; procéder, de la manière dite ci-dessus, à une nouvelle adjudication du dit contrat pour tout le temps que ce même contrat avait été primitivement adjugé, et ce au compte et risque de l'entrepreneur ou de ses cautions.

Art. 12. Les entrepreneurs seront payés tous les mois et le maire est et demeure par ces présentes autorisé à émettre pour ce paiement des mandats sur le Trésorier, pourvu que les dits entrepreneurs produisent un certificat des commissaires de leurs districts respectifs attestant que leurs contrats ont été fidèlement exécutés.

Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 juin 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. Secrétaire.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE bataillon prendra les armes dimanche prochain, 28 courant, et se réunira à 9 heures précises, au lieu ordinaire, équipement complet.
Par ordre
22 mai A. SCHREIBER, adjt. major.

GRENADIERS D'ORLEANS, Attention!!
LA compagnie prendra les armes dimanche prochain 28 du courant, et se réunira à 9 heures du matin, au lieu ordinaire du rendezvous.
Equipement complet, pantalon blanc et habit bleu. Par ordre du Capitaine,
24 Mai—3 C. A. LABUZAN, Sergent major.

JAEGER ACHTUNG.
Die mitglieder der compagnie sind aufgefodert sich nächsten sonntag den 28 may morgens 9 uhr precis auf dem versamlungs platz ecke von St Louis et Exchange strasse einzufinden, in voller uniform und weissen beinkleider zu einer inspection revue.
Auf Befehl des capitains.
22 mai J. C. WAGNER, Oberjaeger.

COMPANIA DE CAZADORES DE ORLEANS, Atencion!
La compañia se reunira el Domingo 28 del corriente a las ocho y media en punto de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligacion, se encarga la mayor asistencia y puntualidad, à todos los miembros. La reunion en el parage acostumbrado.
Nueva Orleans à 21 de Mayo de 1837.
De orden del capitan,
22 mai FRCO. A. GARCIA, sargto. primero.

Aux Collecteurs des Douanes.

SI la banque où vous faites vos dépôts venait à suspendre ses paiemens en espèces, vous collecterez vous-même et garderez en sûreté en dépôt dans vos bureaux les fonds publics pour lesquels vous serez responsable de toutes les transactions [illegible] de nouveaux ordres de ce Département, pour les déposer, transférer ou payer. Vous devez nécessairement continuer à vous conformer aux lois existantes du Congrès et aux anciennes instructions de la trésorerie en ce qui concerne le genre de monnaie pour les droits de Douane en vertu desquelles il est de votre devoir d'exiger que les payemens se fassent en espèces ou en billets des banques payant en espèces.
Département de la trésorerie, 12 mai 1837.
LEVI WOODBURY, Secrétaire de la Trésorerie.

BUREAU DU COLLECTEUR.
Nlle Orléans, 19 mai 1837.
EN vertu de la circulaire ci-dessus, il devient de mon devoir d'exiger que le payement des droits de douane se fasse à mon bureau en espèces ou en billets des banques qui payent en espèce et qui sont de cette ville, depuis aujourd'hui et jusqu'à ordre ultérieur, de 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi, au jour qu'ils deviennent dus.
20 mai—4 JAMES W. BREEDLOVE, Collecteur de la Douane.

AVIS AUX CAPITALISTES.
LA Compagnie du Chemin à Coulisses de Nashville et de la Nouvelle Orléans, par acte de la législature de l'Etat de la Louisiane offre à vendre au pair 50 à 70 bonds de la Louisiane de $1000 chaque, et portant un intérêt de 6 pour cent par an payable semi-annuellement. S'adresser au Président de la Compagnie.
20 mai—10

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir de France par les navires Olympia et Salem, un grand assortiment de gilets de soie et de bazin. Bottes très fines, bretelles de gommes en soie, chapeaux de soie noirs, parapluies de soie, gants de [illegible] d'Ecosse blancs en couleur, gants de soie blanc, en couleur et noir, gants de coton jaune et blanc pour uniforme, chemises en couleur, cravattes de soie noire et en couleur, boutons d'uniforme pour gardes d'Orléans et Artilleurs; aigles et grenades brodés en laine et en or; cors de chasses brodés en laine et en argent, &c. &c.

Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New York un grand assortiment de caisses de mérinos et de drap d'été, habits de drap d'été de mérinos et d'alpine; vestes de mérinos de Sésinde et de toile blanche et grise, chemises de toile blanche, chaussons de fil et de coton, pantalons de coutil et de mérinos, chapeaux de feutre gris avec des bords de cinq pouces &c. &c. Le tout parfaitement traité, ayant été confectionné sous les yeux de M. Frank Reinecke à N. York associé qui se trouve actuellement à New York; enfin ils ont en magasin des sabres de cavaliers; épaulettes blanches avec tourngères et éguillettes pour soldats et sous officiers, épaulettes rouges, chakos de Gardes d'Orléans et de Chasseurs, gibernes de cavalerie, ceinturons, &c. &c. qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres, No. 179, entre Toulouse et St. Pierre.
20 mai REINECKE, DELERY & Co.

LES soussignés ont reçu par le navire Zampa, de Nantes, et offrent à vendre à des prix raisonnables les articles suivans:
225 paniers Guignolet de 12 bouteilles,
650 do do de 6 do.
160 barils vinaigre façon d'Orléans,
100 caisses vin muscat Frontignan,
200 caisses cerises à l'eau de vie,
1000 chaudières assorties,
2 caisses balais en crin,
4 caisses serrures françaises assorties.
De plus en magasin—300 caisses vin rouge St Julien première qualité.
20 mai F. HENRY & LAURANS, No. 36, Vieille Levée.

AVIS—Les acquéreurs des esclaves de MM. Corbin et Rawle sont priés de se rendre au bureau de J. Grima, rue Royale et signer l'acte de vente.
20 mai

MAQUERAUX—50 barils no. 1; 100 de no. 2; 300 demi du no. 1 et 2, à vendre par
20 mai ROBERT H. WHITE, 24, rue Gravier.

$50 DE RECOMPENSE.
UN cheval s'est perdu ou a été volé de l'écurie des soussignés lundi le 8 du courant; un petit cheval bais robuste, haut de 15 mains, ayant la queue courte, et très épaisse, il a travaillé et porte les marques du harnois. La récompense ci dessus sera payée à quiconque ramènera ledit cheval à l'écurie des propriétaires.
18 mai—3 SIDLE & STEWART, rue du Camp, n. 253.

VENTE DE SYNDIC.
R. W. Elliot contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.
Dans l'après midi au restaurant de l'Arcade rue du Camp, le samedi 3 juin prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu le 19 courant dans le procès ci dessus, j'exposerai en vente publique toutes les marchandises et effets abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, consistant en différens articles d'ustensile servant au restaurant tenu dernièrement par lui, tels que lits, bois de lits, tables, chaises, linge, couteaux et fourchettes. Aussi vins liqueurs.
Conditions—Comptant.
JAMES H. CALDWELL, Syndic.
22 mai

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS, Passage de la Bourse.

R. H. BRUNET, Encanteur. TIENT SON BUREAU AU No. 90 rue de la Commune.
[illegible] avril—3m

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK, fermiers du chemin à coulisse du rail-road de Carrollton. 16 mai

MAQUERAUX—[illegible] barils en débarquement du navire Deane et à vendre par
22 mai J. QUARLES & Co, 34, rue de la Douane.

BILLETS d'Alabama et Tennessee des banques qui ont suspendu, en demande par
19 mai ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres.

[illegible] 13 mai, s'est absentée JULIE, [illegible] âgée de 18 à 20 ans. Dix piastres de récompense à la personne qui la ramènera au No. [illegible] rue Quartier, No. 172, ou qui la fera loger à la geôle; elle est est bien connue en ville. [illegible] de la partie supérieure lui manquent, [illegible] intérieure sont cassées; elle a de gros pieds dont les pieds sont tournés en dedans. [illegible] gauche elle a une petite cicatrice, [illegible] qui la fait boiter. Elle parle anglais et français. On poursuivra selon toute la rigueur de la loi, tout individu qui la recèlerait.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons il y a quelques mois de presse à coton de Mrs. Chase et Anderson, MARY, nègre, âgé d'environ 30 ans, très noir, ayant 5 pieds 10 pouces, fortement construit, [illegible] M. Macarty.
[illegible] nègre de 28 ans environ, très-noir, mesurant 5 pieds 6 pouces, ayant les os de la joue très-haute, et borné, acheté du major Eaton.
La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chaque en s'adressant à
23 mai YORKE Frères, 65, rue de Conti.

Détenu à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, la négresse nommée SARAH se disant appartenir à Mde. Wilson, âgée d'environ 18 ans, taille 5 pieds 3 1/4 pouces, parlant français et anglais, figure ordinaire, ayant les dents de devant pourries. Avis est donné au propriétaire de la réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 21 mai.
22 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

Détenu à la geole de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescati, le nègre nommé Wm. GOOW, se disant libre, âgé d'environ 29 ans, taille 5 pieds 5 pouces, ne parlant qu'anglais; quelques marques de coupures cicatrisées dessus le nez. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 21 mai.
22 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

$25 DE RECOMPENSE.
Partie marronne vers le premier avril dernier, la négresse nommée Minerva, âgée d'environ 18 ans, créole, elle a de grands yeux, figure ronde, et bien faite, d'une grandeur ordinaire; elle est partie bien des fois, et bien connue dans toute la ville. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à la geôle de cette ville.
19 mai—1m GEO. A. BOTTS.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé CHARLES SMITH, se disant libre, âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 2 pouces, peau rougeâtre, joli figure, ayant sur le front et du coté gauche trois petites cicatrices, ne parlant qu'anglais. Avis et donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans sa séance du 24 juin 1836, et du 17 du courant, avis est donné que samedi 27 du courant, à midi, au bureau de la mairie, le nettoiement et l'arrosement des rues de la dite municipalité, conformément aux résolutions du 24 juin 1836, à l'ordonnance concernant le nettoiement de la lre. municipalité adoptée dans la même séance, ainsi qu'à l'amendement du 28 avril de la présente année, sera adjugée au rabais, par le soussigné.
19 mai D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil général des Trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans
Séance du lundi 1er mai 1837.
Résolu, Que celui qui passe une licence d'après la sect. 6 de l'ordonnance du 6 juin dernier, pourra tenir tous les établissements exigeant une licence moindre, pourvu que ce soit dans la même maison.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 8 mai 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
18 mai THEARD, Jr. Secrétaire.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1680 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.
19 mai—3 STERNS, LANGDON & Co.

IL a été trouvé hier, un billet à ordre. Le propriétaire peut l'avoir en le réclamant au bureau de l'Abeille. 18 mai

AVIS—Le public est prévenu qu'à dater de ce jour je ne paierai aucune dette contractée par Marguerite Brandin, ma femme.
18 mai—3 B. ABADIE.

Rue St. Charles, en face de l'Exchange Hôtel.
AVIS—M. J. Maloney a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera l'ouverture de son magasin de Pâtissier Confiseur, dimanche prochain, 21 du courant. Il fera tout ce en dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance. On trouvera tous les jours chez lui, un assortiment de gâteaux frais, sucreries &c. et à 11 heures toute sorte de patisseries chaudes. Il se chargera de toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier, ainsi que celles pour la campagne. 18 mai—6

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés.
250 barriques vin rouge clarifié et fin; 50 demi barils Madère; 12 quarts du vin Porto vieux; 20 caisses vin Remoulle, 100 do muscat fin vieux; 48 do d'absinthe; 12 do Kirsch, 39 do fl. d'orange; 487 paniers huile d'olive sur fine; 30 jarres conserves, 5 caisses chaque de 500, bouchons long fin; 20 do do fin régulier; 300 sacs de mille bouchons, fin; 11 jarres amandes fines en coque et écorcées; 12 caisses Marasquin; 50 jarres gobelets; 3 balles bouchons de pharmacie; 2 caisses eau de Cologne; 3 do huile; [illegible] paniers bouteilles vides; 20 caisses graines [illegible]; [illegible] 60 capres; 20 do salaisons assorties; 15 do cornichons; 10 do Thon mariné; 1 do saucissons.
17 mai L. MILLAUDON & Co, 17 Royale.

UN ou deux tonneliers pourront être constamment occupés pendant l'été dans une habitation située à dix-huit milles de cette ville. S'adresser à
17 mai L. MILLAUDON & Co, rue Royale no 17.

VERRES DE BOSTON.—750 caisses, 1er, 2d et 3me qualités de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 12 sur 18, en magasin, à vendre par
11 mai—1m SCATES & BAGGETT, rue du Canal No. 46.

IL a été égaré un cheval sorrel, ayant le front blanc. La personne qui l'aura trouvé est priée de le faire conduire chez M. Pardiou, faubourg Marigny en face de la papeterie où il recevra une récompense de 5 piastres. 17 mai—4

MONTRES EN CONSIGNATION.
LES soussignés viennent de recevoir plusieurs belles montres, en or, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, du Tennessee et de la Nouvelle Orléans.
17 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

FOIN—500 balles de foin, venant de Portsmouth, à bord, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 17 mai 14 Bienville.

A VENDRE en débarquement par les soussignés, 400 paniers champagne, duc de Montebello.
16 mai LATASTE & BRULATOUR, rue St Louis No. 16.

PAPIER D'ENVELOPPE—200 rames à vendre par FROST & CO.
16 mai rue de la Douane No. 8.

GOUDRON—1000 barils de goudron à $1 25 par baril, en bon ordre pour embarquement, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 132 vieux Bassin.

AUX BATEAUX A VAPEUR—Bois raisineux de 1er qualité, à vendre à bon marché, et délivré de suite; Chaux de Thomastown, par quantité convenable aux acquéreurs; 50,000 voliges de 22 pouces, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 132 vieux Bassin.

SABLE—300 barils de sable blanc de Pensacola; 500 ditto convenable aux maçons, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 132 vieux Bassin.

DALLES, environ 1000 yardes de dalles émisées et préparées, en débarquement du brick Comet, et à vendre par KOHN, DARON & Co.
16 mai rue Bienville No. 28.

AVIS D'ELECTION.
LES Electeurs du 3 ne. District de la 2me. Municipalité, sont prévenus, que la dernière élection d'un membre au Jury de Police pour le dit District, n'ayant pas eu lieu, une nouvelle élection aura lieu, le lundi 22 du courant, au café de Mme. Heifer, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de Messrs. L. R. Gaienne et J. D. Rosenda.
Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.
16 mai CHS MAURIAN, Juge.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
16 mai PEET & NORTH, rue de Chartres No. 13.

250 boucauts de sucre, en déchargement vis-à-vis les magasins bleus. On prendra les billets de toutes les banques de la ville en paiement, à vendre par 16 mai GRAY, DURRIVE & Co.

A LOUER la belle maison, bâtie au centre de très vastes terrains, faisant encoignure des rues Clouet et Grands Hommes, habitée cidevant par Mr. Muller. S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Cie, Toulouse, No. 19. 13 mai

BOIS de charpente: 10,000 pieds pin blanc; 100,000 lattes à vendre par BAILEY & ABBOTT
13 mai 14, rue Bienville.

AVIS.
BUREAU DU COLLECTEUR.
Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.
AYANT été nommé agent du bureau des Patentes de la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui peuvent avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau.
JAS. W. BREEDLOVE,
22 av—6.3m Agent du bureau des patentes.

JAMBONS, &c.—300 barils mess et prime porc; haricots, 300 barils rouges et blancs, à vendre par
18 mai G. DORSEY, 44 rue de la N. Levée.

AVIS—Le soussigné partant pour France a nommé pour son fondé de pouvoirs, Mr. Gustave F. Weisse, qui règlera toutes ses créances et ses dettes.
22 mai—3 HY. CAZEAUX.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
LA vente de vingt barils de rum qui devait avoir lieu samedi dernier, au bureau du marshal, est renvoyée jusqu'au vendredi 26 du courant, à midi.
22 mai J. H. HOLLAND, marshal.

AVIS—Messieurs Simon Isnard, et William Dow sont par le présent avis que si, d'ici à lundi prochain, 29 mai courant, ils n'ont pas rempli au bureau de Jules Mossy notaire public, rue Royale n. 42, les conditions de la vente qui leur a été faite le 25 mars dernier, par Messrs F. Dutillet et Délery, encanteurs, la propriété dont ils se sont rendus adjudicataires sera le même jour mise en vente à leur enchère.
19 mai—3

CHAPEAUX DE CASTOR DE LA RUSSIE—Reçus par des arrivages récents, un grand assortiment de chapeaux de première qualité, à vendre par
6 mai J. EVANS & Co, no 10 rue de Chartres.

A VENDRE ou à échanger pour des fruits du pays 120,000 cigarres de la Havane, de la meilleure qualité et 20 caisses de fruits assortis en confitures, S'adresser, rue Hôpital, no 14, chez M. Cabijas.
22 mai—4

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et sont prêts à recevoir cette denrée aux prix accoutumés; des appareils nécessaires ont été disposés de manière à inspecter et peser les boucauds; les chambres pour l'inspection sont très spacieuses, et sont réservées entièrement pour cet objet. Les planteurs et les habitans sont certains que cet article sera soigneusement inspecté.
4 mai—1m JOHN DUGGAN, directeur.

GAUDRON.—185 barils à bord de la goëlette Hermosa à vendre par
20 mai FORSYTH, GOODWYN & Co.

Ventes à l'Encan.

AVIS—La vente annoncée par J. Levy, sous l'inspection des gardiens du port, est inévitablement renvoyée à mercredi 24 du courant, à 4 heures et demie, au débarcadère des chalands, Nouvelle Levée, et l'on y vendra;
160 rouleaux cordes d'emballage,
155 pièces toiles d'emballage endommagées à bord du chaland du capitaine Miller, de Maysville, Ky.
23 mai—2

PAR R. H. BRUNET.
Bureau no 90 rue de la Commune.
MERCREDI, 24 mai, à 5 heures, à la douane, 10 balles toile d'emballage de Dundee.
Conditions comptant. 23 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la levée, près du marché aux légumes, en déchargement du navire Clarissa, capitaine Andrews, venant de Marseille;
125 [illegible] et quart de vin blanc; 250 caisses do; 200 do liqueurs; 300 paniers champagne; 240 do huile superfine; 200 do bouteilles vides; 20 balles amandes; 305 caisses liqueurs assorties; 425 caisses thon mariné; olives, capres, salaisons assorties. 23 mai

PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le susdit, encanteur à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, mercredi, 24 mai 1837, pour compte de la succession de feu Hedley Benjamin Eppstein, l'esclave ISAAC.
Conditions: $925 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac remboursa jamais à l'acquéreur ladite somme de $925, il sera droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—1m

Pour St Martinsville, Attakapas et les ports intermédiaires—
Le bateau à vapeur AJAX, capitaine G Rater, partira comme ci-dessus, jeudi prochain, 25 du courant, à 10 heures du matin; pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. 23 Nouvelle Levée.
N. B. Si l'eau était trop basse pour descendre le bayou Plaquemine, le fret sera déchargé à Plaquemine, chez MM. Dégelos & Orillon, pour compte et risque des chargeurs. 24 mai

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington
Le bateau à vapeur de la banque des Améliorations PONTCHARTRAIN, capit. Knight, commencera ses voyages, sur le lac, samedi prochain, 27 mai.
Les lundi, mercredi et vendredi à l'arrivée des chars qui auront quitté la ville, à 7 heures du matin, il partira pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Il quittera ce dernier débarcadaire à 5 heures de l'après midi, les mêmes jours, pour Madisonville d'où il partira
Les mardi, jeudi et samedi, à 6 heures du matin, pour Lewisburg, Mandeville et le bas du railroad.
Le samedi au soir, à l'arrivée des chars de 5 heures, il partira pour Mandeville d'où il reviendra la nuit même.
Le dimanche matin, à l'arrivée des chars de 7 heures, il repartira pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, et quittera cette dernière, à 5 heures après midi, pour Lewisburg, Mandeville et enfin le railroad. Le déjeuner sera servi tous les matins à bord.
Le public peut compter sur son exactitude aux heures fixées. 23 mai—6

AVIS.
Le navire bien connu l'Anne-Louise, attendu de Bordeaux, repartira pour le même port, vingt jours après son arrivée. S'adresser pour balance du fret ou passage, au capitaine P. Demandez, chez Bl. Landumiey, passage de la Nouvelle Bourse, entre les rues Bienville et Conti. 24 mai—3

POUR BOSTON—Le navire doublé en cuivre EMERALD, capitaine Andros, ayant les trois quarts de son chargement engagé partira le 30 du courant; pour la balance de son fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés ou à B. & J. ANDREWS,
24 mai 24 Gravier.

POUR NEW YORK, et Providence—La belle goëlette YANKEE, capitaine Harding, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, pout prendre un peu de fret par fret, pour les conditions et passage, s'adresser à
24 mai BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Geo. L. Rodgers, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira de suite pour le Havre. Pour balance de fret, ou passage, s'adresser à
24 mai—6 JOS BARTHET, No. 30 rue Toulouse.

POUR NEW YORK—Ligne de paquebots. Nouvelle ligne.
Le navire NASHVILLE, capitaine D. Jackson, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord. Pour la balance de fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
24 mai—4 FRANKLIN & AMES, rue du Camp No. 35.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ST. MARCK, capitaine H[illegible], ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
24 mai LEVI H. GALE, rue de la Commune no 93.

Pour Liverpool—Le navire neuf de première classe MICHIGAN, capitaine Sturgis, a commencé son chargement et peut prendre quelques centaines de balles; il a deux chambres et peut accommoder 10 à 12 passagers. S'adresser à bord ou à H. C. CAMMACK & Co.
23 mai 65, rue Gravier.

Pour New York—Le beau brick ANGOLA, capitaine Infts, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira jeudi 25 courant; pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord entre les deux marchés ou à
23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Baltimore—La goëlette ONEKO, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville.

Pour le Havre et Nantes—Le navire ZAMPA, capitaine Dermigné, partira sous peu de jours. S'adresser pour passage au capitaine à bord ou à
23 mai—3 J. MAGER.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira le 24 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mai—2 J. OGDEN & Co.

POUR TAMPICO—La goëlette LEVIN JONES, capitaine Williams, partira pour ledit port, dimanche prochain, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
23 mai—5 ALFRED WALLEY, rue de la Vieille Levée no 46.

POUR LIVERPOOL—Le navire TALLAHASSEE, capitaine Cornelius Moore, partira sous peu; pour le fret de quelques centaines de balles ou passage, s'adresser à bord ou à
23 mai H. C. CAMMACK & Co., rue Gravier no 65.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier Frederick Pearl, cap. Luce, ayant sa cargaison engagée, partira positivement mercredi le 24 courant, et peut prendre 12 ou 14 passagers.
22 mai BAILY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14.

Pour Philadelphie—(Pour remplacer l'Edouard Bonaffé.)—Le beau brick paquebot régulier SWAN, capitaine H. Harding, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
20 mai JAMES REED & Co. 25, rue Royale.

Pour Philadelphie—Partant mercredi 22du courant; passage seulement. Le paquebot régulier EDW. BONAFFE, capitaine C. Vandick, partira comme ci dessus; pour passage s'adresser à bord vis à vis l'Hôtel de la monnaie ou à
20 mai JAMES REED & Co. 25, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire doublé et chevillé en cuivre, New Orleans, capt. Cole, partira sous peu; et peut prendre 300 balles. Pour fret ou passage s'adresser à bord au capitaine Cole, vis à vis le marché aux légumes ou à
20 mai—3 AMB. LANFEAR, 87, rue du Camp.

PASSAGE POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, devant partir dans quelques jours, peut prendre quelques passagers; pour les conditions, s'adresser au capitaine H[illegible] à bord ou à H. C. CAMMACK & Co.
15 mai 65 rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire de première classe EXCHANGE, capitaine Atkins, a 1100 balles à bord, pour le fret de 250 balles, ou passage ayant deux belles chambres bien aérées, s'adresser à
17 mai BAILLY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Cowes—Le navire de première classe MOHAWK, capitaine Stevens, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
17 mai L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. PULSFORD, capitaine Prince, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à
17 mai GEO. GREEN.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier FREDERICK PEARL, capit. Luce, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à
16 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick ANGOLA, capitaine Tufts, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR BOSTON.
Le brick A. L. Almeda, doublé et chevillé en cuivre, capit. Doane, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à
12 mai BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14.

POUR ANVERS.
Le navire neuf et fin voilier, Riga, capit. Smith, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
13 mai rue de la Commune No. 93.

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci dessus le 25 du courant; pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
11 mai—3 J. OGDEN & Co.

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col Howard, capitaine Oudkirk, partira de suite. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
10 mai 93, rue de la Commune.

A LOUER OU FRETER.—Le beau navire Al, tirant peu d'eau, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisse.
10 mai

FRET POUR BALTIMORE
Le fret de 300 barils ou environ sera donné à un bon bâtiment pour le port ci-dessus, on s'adresser immédiatement à
9 mai JNO. A. PECK, No. 29 vieille Levée.

POUR TAMPICO
La goëlette fine voilière, CREOLE, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] rue de Camp No. [illegible] JOHN CROSBY.

Fret et passage pour Trieste.
Le beau navire cuivré A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à
9 mai DUBBAUT FILS Ainé, 77, St. Louis.

SUCRE en boucauts de bonne qualité à vendre par
[22 mai] G. DORSEY.